VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260922-DEC_2026_89-CC

DECISION DU MAIRE N°DEC_2026-89

Objet : **bail professionnel des locaux – 6 ruelle du Renard 21500 Montbard**

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.52 du 2 avril 2026 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

Vu la vacance des locaux, et la nécessité pour la commune de récupérer les locaux actuels

Vu la demande de la MJC, pour trouver des locaux disponibles sur Montbard afin de stocker le matériel nécessaire à la cavalcade.

D E C I D E

ARTICLE 1 : de louer à la MJC de Montbard le local de 33 m2 situé au 6 ruelle du renard, à MONTBARD, pour stocker le matériel de la Cavalcade.

ARTICLE 2 : que cette concession fera l'objet d'un bail à titre gratuit des locaux d'une durée de 6 ans à compter du **15 septembre 2026**.

ARTICLE 3 : que la location est consentie et acceptée à titre gratuit

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 22/09/2026
Qualité : Maire